

Caisse d'entraide de l'UDSP Demande d'allocation de secours

CENTRE DE SECOURS DE : _____

NOM – PRÉNOM DU SAPEUR-POMPIER : _____

GRADE : _____ DATE D'ENTRÉE AU CIS : _____

NATURE DES AIDES (Cocher la case correspondante à l'allocation demandée)	MONTANT	DOCUMENTS A FOURNIR
<input type="checkbox"/> Allocation de naissance	40€	Copie de l'acte de naissance <i>Les demandes d'allocations naissances doivent être parvenues à l'UDSP au plus tard dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant</i>
<input type="checkbox"/> Secours exceptionnel	800€ <i>maxi</i>	Formulaire de renseignements CS2
<input type="checkbox"/> Allocation décès toutes causes <input type="checkbox"/> Allocation orphelin – de 21 ans	2000€ 800€	Copie de l'acte de décès Copie du livret de famille <i>L'allocation décès toutes causes est également versée à un ancien sapeur-pompier ayant mis fin à son activité de sapeur-pompier dans les 364 jours suivant sa cessation.</i>
<input type="checkbox"/> Allocation décès pour conjoint reconnu de sapeurs-pompiers actifs	2000€	Acte de décès Copie du livret de famille
<input type="checkbox"/> Allocation décès pour enfant mineur légitime (ou majeur à charge) de sapeur-pompier actif	1000€	Photocopie du livret de famille et acte de décès (+ justificatif si enfant majeur à charge)
<input type="checkbox"/> Allocation décès en service commandé <input type="checkbox"/> Allocation orphelin – de 21 ans	1000€ 250€	Acte de décès Copie du livret de famille
<input type="checkbox"/> Prime installation Pupille (<i>perçue à 21 ans</i>)	300€	
<input type="checkbox"/> Noël des enfants actifs décédés hors service (<i>l'année du décès du parent</i>)	100€	
<input type="checkbox"/> Noël des pupilles jusqu'à 21 ans ou mariage (<i>SP décédé en service</i>)	100€	

En cas de pièces ou d'informations manquantes, le dossier vous sera retourné.

Président de l'amicale

Demande faite par :
.....

Le :
Signature :

Chef de centre

NOM Prénom du Chef de centre :
.....

Atteste être informé de la présente demande.

Le :
Signature :

L'UDSP44 s'engage à respecter la législation relative à la protection des données personnelles et en particulier le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) Conformément à la loi 'informatique et libertés', vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le secrétariat de l'UDSP44.